



# Inscription Pédibus enfant

Ligne 1 – Pas de Menc

2024 - 2025

Participation : 2 € par an et par enfant (pas de chèque)



Nom ..... Prénom de l'enfant .....

Adresse postale complète .....

.....

Enseignant(e)..... Classe .....

Destination\* : école  **élémentaire** ou  **maternelle** (\* Cochez la case utile)

Particularité (le cas échéant, allergie alimentaire ?) : .....

Besoin d'une chasuble jaune (3 €)\*  – Si oui, taille (âge) ..... ans

## Horaires et planning de l'enfant\*\*

\*\* Placez une croix dans le point de **départ** de l'enfant pour chacun des jours de présence de l'enfant. Indiquez « 1/2 » si 1 semaine sur 2, ou « occasionnel » si de temps en temps.

Départ	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Pas de Menc 8h10				
Passerelle 8h15				
Maternelle 8h20				
Elémentaire par le parking du verdon 8h25				

## Coordonnées des parents :

Tél. pour vous contacter en cas d'urgence : .....

.....

Adresse électronique (pour information) : .....

Date :

Signature :

Notez les n° de tél. des « pilotes de ligne » : **Gilou 06 99 30 34 62 – Guy : 06 28 27 49 77**

AUTORISATION POUR PARUTION DE PHOTOGRAPHIE SUR LES  
SUPPORTS DE COMMUNICATION DE VINON SUR VERDON

PRESSE RÉGIONALE – SITE INTERNET – ÉCHO DE VINON – RÉSEAUX SOCIAUX  
DIAPORAMA ET VIDÉO DES VŒUX DU MAIRE

Pour un mineur

Je soussigné(e) M./Mme..... (1)

**autorise / n'autorise PAS** (biffez la mention inutile)

l'association L'École à Pattes de Vinon sur Verdon (« Pédibus ») et  
Monsieur le Maire de Vinon sur Verdon à faire paraître la photographie de  
mon enfant .....(2)  
sur les supports de communication cités en titre.

Fait à Vinon sur Verdon, le .....

Signature du représentant légal de l'enfant :

- (1) Nom et prénom du représentant légal du mineur  
(2) Nom et prénom du mineur

Cette autorisation, le cas échéant, a vocation permanente, c'est-à-dire qu'elle est valable d'une année à l'autre. Vous disposez cependant du droit de la révoquer à tout moment. Cette autorisation ne se substitue en aucun cas à une autorisation directe accordée à la mairie. Elle disparaîtra automatiquement lorsque vos enfants quitteront l'école élémentaire pour accéder au collège.

Pour toute information, il vous suffit de contacter :

- Le responsable de l'association « Pédibus » : [william.piette@free.fr](mailto:william.piette@free.fr)
- Le service Communication de la mairie : [vinon-communication@vinon-sur-verdon.fr](mailto:vinon-communication@vinon-sur-verdon.fr)